

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 39 (2002)  
**Heft:** 1521

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

21 juin 2002  
Domaine Public n° 1521  
Depuis trente-neuf ans,  
un regard différent sur l'actualité

## La parole et l'illettrisme

UNE PORTUGAISE QUE JE FÉLICITAIS POUR LA QUALITÉ DE SON FRANÇAIS, SANS TRACE D'ACCENT ÉTRANGER, ME RÉPONDIT SIMPLEMENT: «Parler, ça va, mais l'écrit c'est la cata». Elle faisait donc partie de ce 40% de la population résidente, qualifiée d'illettrée. Mais la distinction entre la langue écrite formalisée et la parole n'est pas le fait de notre société; c'est l'avatar contemporain d'un vécu social de tous les temps. Avant de dénoncer les méfaits de l'illettrisme, il faudrait d'abord souligner la valeur des rapports oraux. Le «top» du paysan qui avait longuement marchandé sa vache, sur le champ foire, valait, en une seule syllabe, un contrat écrit d'une page, comme aujourd'hui une vente téléphonique entre deux *brokers*. Sous l'expression orale, il y a un engagement que la règle de la société et de la corporation confirme: on donne sa parole. La transmission des connaissances se fait par la pratique, et la parole, de celui qui sait à celui qui apprend. Il fallait être Bouvard et Pécuchet pour vouloir apprendre le jardinage en accumulant d'abord une bibliothèque sur le sujet. Avant de s'attaquer à l'illettrisme, et c'est une cause sérieuse, d'abord le déculpabiliser.

Notre forme de civilisation crée aux illettrés de nouveaux handicaps. Par exemple le développement d'Internet, qui suppose une maîtrise de la langue écrite, même s'il contribue à l'érosion des règles formelles de l'écrit. Et naturellement la démocratie, et surtout la démocratie directe, implique cette capacité, comprendre par exemple les explications du Conseil fédéral, encore que certains vous expliquent qu'il suffit pour voter de suivre leurs mots d'ordre! Les illettrés se recrutent essentiellement (ce qui ne permet pas de faire l'écono-

mie d'une recherche plus poussée) dans la population immigrée et dans les échecs du système éducatif. D'où deux revendications à formuler clairement au niveau politique.

Les travailleurs étrangers, avant la reconnaissance du droit au regroupement familial, sont arrivés «prêts à l'emploi». C'est pour la collectivité une formidable économie qui se chiffre par milliards. Une restitution serait légitime sous forme d'un droit à la formation continue qui, pour les mêmes raisons, devrait être accessible à tous ceux, les Suisses aussi, qui entrent très tôt dans la vie active, étant productifs, participant aux charges sociales, sans frais de formation longue pour la collectivité.

D'autre part les communes (et les cantons) à forte population étrangère assument, et devraient pouvoir assumer, plus largement encore des frais scolaires particuliers (classes d'accueil, dédoublement de classes, etc.). Elles devraient y être encouragées, voire dédommagées de ces dépenses supplémentaires. L'immigration a été une contribution indispensable à l'essor de l'économie dans son ensemble. Les charges qui en résultent doivent être assumées par les budgets publics, y compris celui de la Confédération pour le coût spécifique des enfants des travailleurs étrangers. C'est une tâche nationale. L'enjeu, ce n'est pas l'accès à la langue écrite discriminante des pédants et des notaires, mais aux moyens d'expression naturels d'une société vivante.

AG

*L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème.*  
Stéphanie Vanhooydouck et Silvia Grossenbacher. Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (Rapport de tendance n°5). Office fédéral de la culture.

### Sommaire

- Embryons et cellules souches: Des questions pour un débat (p. 2)
- Embryons et cellules souches: Au ban l'hypocrisie! (p. 3)
- Marché de l'électricité: L'ouverture des réseaux selon le modèle européen (p. 4)

- Politique de la santé: Alerte rouge chez les médecins (p. 5)
- Forum: L'espace anonyme de l'insécurité (p. 6)
- Abattoirs: Le progrès en chair et en os (p. 7)